

**Pôle 1<sup>er</sup> degré**

Affaire suivie par :  
Laurence ELIAS  
Correspondante handicap 84  
Tél : 04 90 27 76 27  
[correspondant-handicap84@ac-aix-marseille.fr](mailto:correspondant-handicap84@ac-aix-marseille.fr)

49 rue Thiers  
840077 AVIGNON Cedex 04  
Horaires d'ouverture :  
08h30-12h00  
13h30h-16h30  
Accès personnes à mobilité réduite :  
26 rue ND des Sept Douleurs

## Mouvement départemental 2025

### Demande de bonification au titre du handicap

**Références** : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances,  
la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.  
Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 – art 60  
Guide de mobilité des enseignants 1<sup>er</sup> degré 2025

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires citées en référence, une bonification peut être accordée aux enseignants en situation de handicap.

Seuls peuvent prétendre à une bonification au titre du handicap les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, prévue par la loi du 11 février 2005 précitée.

La loi a élargi le champ des bénéficiaires et prend en compte la situation personnelle des agents titulaires, celle de leur conjoint bénéficiaire de l'obligation d'emploi, ou de leur enfant reconnu handicapé ou malade.

Les personnels concernés par cette procédure doivent se faire connaître, en adressant le formulaire ci-joint accompagné des pièces demandées, de préférence par envoi recommandé avec accusé de réception.

**pour le mercredi 09 avril 2025, délai de rigueur, à :**

**DSDEN de Vaucluse  
P1D – Correspondant handicap 84  
49, rue Thiers  
84077 Avignon cedex 04**

**ou directement par courriel à : [correspondant-handicap84@ac-aix-marseille.fr](mailto:correspondant-handicap84@ac-aix-marseille.fr) .**



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Vaucluse

**Pôle 1<sup>er</sup> degré**

Affaire suivie par :  
Laurence ELIAS  
Tél : 04 90 27 76 27  
[correspondant-handicap84@ac-aix-marseille.fr](mailto:correspondant-handicap84@ac-aix-marseille.fr)

49 rue Thiers  
840077 AVIGNON Cedex 04  
Horaires d'ouverture :  
08h30-12h00  
13h30h-16h30  
Accès personnes à mobilité réduite :  
26 rue ND des Sept Douleurs

## DEMANDE DE BONIFICATION AU TITRE DU HANDICAP

### MOUVEMENT DEPARTEMENTAL 2025

A renvoyer à la DSDEN de Vaucluse P1D  
pour le **mercredi 09 avril 2025**

NOM : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ..... Situation de famille : .....  
Nombre et âge des enfants à charge : .....  
Domicile : ville : ..... Tél. : .....

Personne concernée : ☐ Intéressé(e) ☐ Conjoint ☐ Enfant  
Dates de validité de la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) ou enfant handicapé ou gravement malade :  
(Le dépôt de demande auprès de la MDPH n'est plus recevable) Validité RQTH du ..... au .....

Affectation actuelle : école : .....  
ville : .....  
Modalité d'affectation (entourer la mention correspondant) : TPD / AFA / PRO  
Nature de poste (à entourer) : ECMA / ECEL / DIR / TRS / TR / brigade / spécialisé : .....  
Situation administrative (à entourer) :  
activité normale, stagiaire, CLM, CLD, poste adapté, congé parental, disponibilité, détachement, .....

#### ➤ Pièces à joindre dans une même enveloppe, à l'attention de la correspondante handicap 84 :

- ✓ Ce formulaire, accompagné de :
  - la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou la carte d'invalidité.
  - un courrier motivé à Monsieur le directeur académique détaillant le type de vœux envisagés (DIR/ECMA/ECEL/TR/Spécialisé etc.) et le secteur géographique.*Il est fortement recommandé d'élargir ses vœux en formulant au moins un vœu commune.*
- ✓ Une enveloppe close portant la mention « PLI CONFIDENTIEL A L'ATTENTION DU MEDECIN DE PREVENTION » :
  - un courrier motivé au médecin de prévention
  - les justificatifs de la situation à étudier : certificats médicaux, pathologie exacte, suivi médical, traitements, évolution prévisible...
  - tout justificatif attestant que la mutation améliorera les conditions de vie de la personne handicapée.

**La bonification au titre du handicap doit permettre d'obtenir un poste compatible avec la problématique médicale, mais pas de cibler des postes selon les préférences personnelles, dans un souci d'équité avec les autres participants au mouvement.**